

demande avait été confirmée verbalement et non par écrit, d'après la Fédération, par le bureau du premier ministre. Et, ils demandent à être activement consultés aussi lorsque les groupes de travail se pencheront sur toute clause faisant référence à la dualité linguistique.

Il y a une marge entre la demande d'une place à la table constitutionnelle et leurs autres demandes.

Par contre, vous reconnaissez, honorables sénateurs, que j'ai toujours appuyé cette fédération et nos autres associations francophones lorsqu'il m'était possible de le faire. Je pense que dans le cas qui nous concerne, même si j'appuie plusieurs recommandations et demandes de la Fédération, j'invite le sénateur Murray à nous dire s'il fera tout en son pouvoir pour faciliter la requête d'une réunion. Cependant je me dois d'ajouter que la fédération des communautés Francophones et Acadiennes va un peu loin lorsqu'elle nous dit dans son communiqué que si ce n'était de la communauté elle-même et des efforts que la communauté a fait et que si les francophones s'étaient fiés au gouvernement fédéral, il y a belle lurette que la dualité linguistique ne serait pas à l'ordre du jour. Je trouve que c'est une exagération, c'est une accusation sans fondement. La Fédération se plaint du sabotage du programme de contestation judiciaire. Pourtant le gouvernement a expliqué pourquoi il avait dû en venir à cette décision.

La Fédération se plaint du traitement fait aux ententes entre Ottawa et les communautés Manitobaines et Albertaines. Je crois que ces programmes-là ont rendu de grands services et pourraient continuer à le faire. Il faudra en reparler.

J'invite donc la Fédération à être un peu plus prudente à l'avenir et à nuancer ses critiques.

Je dois insister tout de même auprès du sénateur Murray et je lui demander de bien vouloir donner une réponse à mes questions.

L'honorable Philippe Gigantès: Pourrions-nous connaître la question qu'il vous pose, honorable sénateur?

Le sénateur Simard: Je sais que le sénateur Gigantès est distrait à l'occasion, cela arrive à tout le monde. Le compte rendu du Sénat d'ailleurs fera état que ma question a été posée à deux reprises. Je la formule à nouveau.

Est-ce que le sénateur Murray pourra encourager le premier ministre Mulroney à rencontrer les porte-paroles de la Fédération pour discuter des nombreux dossiers les concernant dont celui du programme de contestation judiciaire, des ententes entre Ottawa et les communautés francophones et aussi si la Fédération pourra jouer un rôle au sein des comités constitutionnels dont les travaux devraient débiter cette semaine, ou au plus tard, la semaine prochaine.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, pour ce qui est des critiques formulées par l'Association à l'endroit du gouvernement actuel, il faut se rappeler que le gouvernement fédéral et des provinces canadiennes voulaient enchâsser dans la constitution lors de l'Accord du lac Meech la reconnaissance de la dualité linguistique comme caractéristique fondamentale de la fédération. Malheureusement, l'Accord du lac Meech n'a pas été approuvé.

Honorables sénateurs, on a beaucoup débattu de cette question ici au Sénat. Je dirai à mon ami, l'honorable sénateur Thériault, que quant au gouvernement fédéral, nous avons tout

fait pour élargir la reconnaissance, par exemple, pour employer le mot «promotion». Mais, la reconnaissance de la dualité linguistique comme caractéristique fondamentale de la Fédération, cela aurait été quelque chose sans précédent. Cela aurait été un gain pour les minorités linguistiques du pays. Je ne peux que citer les paroles de l'ancien commissaire aux langues officielles, monsieur d'Iberville-Fortier à cet effet, n'en déplaise à mon ami le sénateur Thériault!

Ayant dit cela, il faut se rappeler également que ce gouvernement a fait approuver en 1988, par le parlement canadien, une nouvelle *loi sur les langues officielles* dont la réglementation commence à s'appliquer sur la langue de service. Il y aura plus tard de la réglementation sur la langue du travail et sur la représentation équitable dans la Fonction publique. Ce sont deux autres principes fondamentaux dans la nouvelle loi.

Ayant dit tout cela, honorables sénateurs, il me fera plaisir d'attirer l'attention du cabinet du premier ministre à la requête de l'Association des communautés francophones voulant une rencontre avec le premier ministre.

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire.

Basée sur la réponse donnée par le leader du gouvernement au Sénat à la question du sénateur Simard, est-ce que nous pouvons compter sur son appui lors du vote déferé qui aura lieu plus tard?

Le sénateur Murray: Non, honorables sénateurs. Je suis content des assurances données sur cette question par mon collègue, monsieur Corbeil, le ministre des Transports.

LA CONSTITUTION

LE NOUVEAU-BRUNSWICK—ENCHÂSSEMENT DE LA LOI 88

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, j'ai une deuxième question. Je remercie le sénateur Murray de l'appui qu'il m'a donné il y a un instant, au sujet de la question précédente.

Ma deuxième question a trait à un dossier vieux de plusieurs années, quant à la demande, (il y a quelques mois déjà) du gouvernement du Nouveau-Brunswick (si on se fit aux journaux de la province) au gouvernement fédéral afin d'enchâsser certains principes de la Loi 88, reconnaissant les deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick.

Vous vous rappelez, chers collègues, qu'à maintes reprises j'ai soulevé cette question. Je la soulève à nouveau aujourd'hui.

Même si je demeure optimiste, il faut se rappeler qu'avec la mort de l'Accord du Lac Meech, le projet d'enchâssement de cette loi provinciale a été retardé. J'avais prévenu mes collègues en cette Chambre ainsi que les citoyens du Nouveau-Brunswick que, la tactique du gouvernement du Nouveau-Brunswick, dirigé par monsieur McKenna, était mauvaise, qu'elle n'avait pas sa place et comme le prévoit la constitution canadienne, l'enchâssement de la Loi 88 pouvait se faire par une entente bilatérale, qu'il y ait discussion constitutionnelle ou pas.

Or, monsieur McKenna a décidé de faire autrement et de lier cette demande d'enchâssement à l'Accord du Lac Meech. Il semble que monsieur McKenna n'a rien compris et qu'il veut nous faire le coup une autre fois.